

LE PLAFONNEMENT DE LA FORMATION EN ALPHABÉTISATION A 2000 HEURES : UN RETRAIT CAMOUFLÉ DU GOUVERNEMENT DANS LA LUTTE CONTRE L'ANALPHABÉTISME?

Ninette Piou, Centre N'A Rive de Montréal

Brève présentation de la philosophie du Centre N'A Rive*

Au Centre N'A Rive, l'enseignement du français oral a toujours occupé une place toute particulière, à cause de notre choix d'alphabétiser les adultes dans leur langue maternelle. Le bien-fondé de l'alphabétisation en langue maternelle n'est plus à prouver. Nous partons du principe qu'il est plus facile pour un allophone de maîtriser les techniques d'apprentissage de la lecture et de l'écriture de sa propre langue, comme en témoigne la méthode privilégiée dans nos ateliers. De plus, dans sa sphère d'activité, dans sa vie quotidienne, l'adulte doit entrer en communication avec son environnement immédiat pour obtenir un bien, un service, une information, un travail. Il lui faut parvenir à communiquer clairement sa pensée dans la langue prédominante. Le travail se fait en trois temps: l'enseignement de la langue parlée, la langue écrite et l'enseignement de connaissances d'ordre plus général. Pour y arriver, le formateur ou la forma-

trice doit faire appel à toutes ses compétences, tout son savoir, pour aplanir les difficultés, réduire le niveau de complexité de la langue, afin de favoriser un apprentissage qui ne se déroule pas toujours dans les conditions les plus favorables.

L'intégration dans la société d'accueil est l'autre but visé par le Centre. Cet aspect permet à la personne apprenante d'assumer son individualité afin de devenir, elle aussi, un sujet actif de l'histoire. De plus, elle pourra développer son esprit critique par des prises de position, des changements d'attitudes en vue des transformations sociales sans lesquelles elle ne pourra véritablement prendre en charge son destin.

Nous, formateurs, formatrices et membres du Centre, sommes conscients qu'au Québec, tout se passe en français ou presque. Pour cela, l'adulte alphabétisé dans sa langue maternelle doit poursuivre sa formation en français langue seconde, afin d'être capable de se tenir debout et de jouer son rôle de sujet de l'histoire.

Coupé de la quotidienneté

des adultes analphabètes qui, malgré les vicissitudes de la vie, s'inscrivent aux ateliers d'alphabétisation pour mieux se prendre en main, le ministère de l'Éducation a fixé à 2000 heures la durée de leur apprentissage dans le réseau scolaire².

Deux mille heures d'intervention auprès d'une personne analphabète complète ou partielle pour la rendre apte à fonctionner dans la vie de tous les jours ou à intégrer le groupe de présecondaire! Ces 2000 heures peuvent paraître acceptables aux yeux d'un novice, mais pour une formatrice, une personne apprenante, la question ne se pose même pas. Alors, pour ou contre les 2000 heures? Un faux débat!

Cependant, les deux camps ont leurs adeptes. Les tenants du non se retrouvent surtout parmi les praticiens, ceux qui encadrent les personnes apprenantes dans leur travail. Ils ont crié haut et fort leur désaccord. Pourtant, leur cri n'a pas été entendu puisque le ministère de l'Éducation est allé de l'avant avec son projet. Ce coup de force est contraignant pour tous les intervenants et intervenantes en alpha-

Le monde alphabétique, numéro 6, automne-hiver 1993 : La place des mathématiques en alphabétisation populaire - RGPAQ

bétisation, qu'ils travaillent dans une commission scolaire ou dans un groupe communautaire³, mais touche encore plus particulièrement les adultes analphabètes, étant donné les conditions dans lesquelles ces personnes entreprennent leur apprentissage. Cette mesure démobilise davantage les analphabètes allophones qui n'ont aucune connaissance du français, langue parlée par les membres de la société d'accueil.

Nos interrogations:

En éducation des adultes, on aborde la personne apprenante dans sa globalité. Elle se présente aux ateliers avec son passé, son vécu, son présent riche en événements, en expériences. Ce qu'elle veut, c'est comparer, confronter ses idées à celles de la formatrice ou du formateur pour être à même de découvrir et d'intégrer ce dont elle a besoin pour compléter sa formation. L'apprentissage constitue un tout et les intervenantes et intervenants se doivent d'en tenir compte dans leurs interventions, n'en déplaise aux faiseurs de programmes! Certains jours, une bonne partie des ateliers est consacrée au *pansement de blessures intérieures*, au réconfort. Faut-il désormais évacuer cette façon de faire? Non, mille fois non! L'empressement avec lequel cette mesure a été prise soulève bien des questions et les réponses obtenues demeurent nébuleuses, si bien que nous continuons à nous interroger...

La première question que nous nous posons est de savoir dans quelle mesure le gouvernement veut enrayer l'analphabétisme. En allouant 2000 heures à

tous sans exception, veut-il se donner bonne conscience ou est-ce une question d'équité? À notre avis, il s'agit d'un refus de sa part d'investir comme il se doit dans les vrais programmes sociaux comme l'alphabétisation. Cette dernière, aussi bien que la formation et l'éducation populaire, ne sont pas considérées par nos décideurs politiques comme des investissements véritablement rentables. Pourtant, à l'aube du XXI^e siècle, il faut miser sur toutes les ressources.

Deuxièmement, nous aimerions savoir dans quelle mesure ceux qui ont jugé bon d'attribuer 2000 heures à tout analphabète désireux de s'inscrire dans le processus de formation dans une commission scolaire, connaissent la clientèle. Ces adultes qui arrivent aux cours en petits morceaux exigent beaucoup d'attention et recherchent d'abord et avant tout une oreille attentive avant de pouvoir s'investir totalement dans leur démarche. Comment a-t-on fixé ce plafond à 2000 heures? A-t-on mené des études, consulté les groupes et adultes concernés?

En effet, la grande majorité de la clientèle en alphabétisation est constituée de personnes qui occupent, pour la plupart, des emplois dans les secteurs les plus vulnérables de l'économie, ou encore sont prestataires d'assurance-chômage ou bénéficiaires de l'aide sociale. Ces personnes arrivent aux cours, fourbues mais déterminées à acquérir des connaissances, à améliorer leur niveau de communication orale, à développer des habiletés en lecture, écriture et calcul afin d'être en mesure de gérer leur quotidien ou d'accéder, un jour,

au cycle régulier du secondaire. En entreprenant cette démarche, elles comptent pouvoir un jour améliorer leur sort, défendre et revendiquer leurs droits.

Face à une telle clientèle, l'animateur ou l'animatrice se doit d'élaborer son plan d'intervention d'une façon qui, dans l'ensemble, rejoint les attentes de chacun tout en tenant compte des situations difficiles qui ponctuent la vie quotidienne des participantes et participants et ralentissent le processus de formation.

Troisièmement, nous nous interrogeons sur le bien-fondé d'allouer à tous les adultes analphabètes fréquentant les commissions scolaires ou les groupes dont quelques formatrices ou formateurs payés par ces mêmes commissions, les mêmes 2000 heures pour leur formation en alphabétisation. Pour un analphabète francophone, qui possède déjà une certaine connaissance du langage oral, les 2000 heures s'avèrent insuffisantes. Que dire alors d'un immigrant allophone, analphabète dans sa langue maternelle? C'est un coup terrible, une condamnation à rester à tout jamais des citoyens de seconde classe, qu'on vient de porter aux membres d'une catégorie spécifique, vulnérable de la population.

Cette clientèle a des besoins particuliers. Elle ne parle ni ne comprend la langue de la société d'accueil ou, si elle le fait, c'est d'une façon si rudimentaire qu'on ne peut en tenir vraiment compte. Les buts qu'elle vise en entreprenant une démarche en alphabétisation sont même plus ambitieux que ceux que poursuivent les francophones anal-

Le monde alphabétique, numéro 6, automne-hiver 1993 : La place des mathématiques en alphabétisation populaire - RGPAQ

phabètes: en plus d'apprendre à lire et à écrire le français, elle doit aussi apprendre à le parler, à le comprendre. La tâche est encore plus énorme pour les formatrices et formateurs car ils doivent amener les personnes apprenantes à communiquer, à converser en français de façon compréhensible, d'une part, et les aider d'autre part à entamer et poursuivre l'apprentissage de la lecture et de l'écriture de cette langue.

Le défi à relever est immense et complexe, tant pour les apprenantes et apprenants que pour les formatrices et formateurs sans compter les conséquences qui se répercutent sur les groupes d'alphabétisation en éducation populaire.

Impact sur les groupes populaires en alphabétisation:

Depuis ces trois dernières années, nous assistons à un afflux dans nos groupes de personnes ayant complété leurs 2000 heures de formation dans les centres des commissions scolaires. Tout au cours de l'année, elles nous arrivent ou bien nous recevons un appel téléphonique d'un membre des centres en question, qui nous demande, pour ne pas dire qui nous ordonne d'accueillir telle ou telle personne de niveau alpha base ou intermédiaire, qui vient pourtant de terminer ses 2000 heures.

Cette décision du ministère a créé et crée encore une situation de crise dans les groupes populaires: les ateliers sont surchargés, les demandes d'admission affluent. Faute de ressources humaines, matérielles et financiè-

res, de locaux, nous nous voyons contraints de refuser l'accès à nos cours à des gens intéressés, victimes d'une décision prise à leur insu même s'ils sont les premiers concernés, ou nous les mettons en attente sur une liste de noms.

Nous estimons que cette contrainte des 2000 heures est une source de stress, de frustration pour les personnes apprenantes qui n'ont plus droit à une formation à leur rythme, juste et équitable.

C'est révoltant pour les formatrices et formateurs et pour les groupes populaires, de ne pas pouvoir accueillir ces personnes intéressées à s'alphabétiser. Cette décision est absurde, voire même contradictoire de la part du gouvernement dont l'objectif est censé être l'élimination de l'analphabétisme dans notre société.

Si les 2000 heures devaient servir à parfaire la formation de base, ce principe serait justifiable. Mais quand on sait qu'elles couvrent la formation en alphabétisation dans sa totalité, qui consiste pour les apprenantes et apprenants à développer les habiletés langagières, acquérir des connaissances en lecture, écriture et calcul, découvrir et s'approprier des notions nouvelles, des principes sur le monde et sur soi-même, cette mesure constitue un scandale et va à l'encontre du droit à l'éducation des personnes apprenantes!

Acquérir, intégrer les notions de base en 2000 heures exigent de l'adulte apprenant un retour sur la matière, un investissement de temps, une charge de travail personnel égale ou supérieure au plafond de 2000 heures. Bousculée par ses activités et difficultés

familiales et sociales, la personne apprenante ne dispose pas toujours de ce temps nécessaire à la consolidation et au renforcement des acquis. Bien des fois, le temps passé en atelier constitue le seul moment qu'elle peut vraiment consacrer à sa formation. Son apprentissage n'étant pas soutenu par un travail personnel supplémentaire, les conditions favorables n'étant pas réunies, il lui devient plus difficile de le réaliser et de le réussir.

L'éducation est un droit sacré, reconnu à tous. Chaque être humain doit accéder à ce droit. Limiter la durée de formation en alphabétisation à 2000 heures est une atteinte à ce droit fondamental. C'est pourquoi nous dénonçons cette mesure avec véhémence et souhaitons vivement qu'elle soit simplement retirée, pour permettre le plein épanouissement de tous les sans-voix.



1. Le Centre N'A Rive s'adresse particulièrement à la communauté haïtienne de Montréal dont la langue maternelle est le créole.

2. D'après le rapport sur les statistiques pour 1991-1992 du ministère de l'Éducation du Québec, Effectifs scolaires des services d'alphabétisation dans les commissions scolaires du Québec, en moyenne, environ 15 % des personnes inscrites en alphabétisation atteignent la limite des 2000 heures, mais celles qui s'y rendent, rencontrent cette dure réalité; il est possible pour ceux qui ont complété leurs 2000 heures de demander une dérogation auprès du ministère à certaines conditions. Cependant, il est devenu de plus en plus difficile d'obtenir cette dérogation.

3. Les groupes populaires d'alphabétisation sont aussi tenus aux 2000 heures dans la mesure où une entente heures/cours existe entre le groupe et une commission scolaire.